22 mai 2002 **02.328**

Question Frédéric Cuche

Pesticides dans les captages

Le rapport de gestion du Département de la gestion du territoire de l'exercice 2001 fait état au chapitre 3.4 (p. 103) des teneurs en atrazine qui dépassent la norme de 100 ng/l dans les puits ou captages de Cornaux, de Valangin et de Gorgier.

– Quels dangers ces produits peuvent-ils présenter?

– Quels moyens peuvent être mis en place pour les éliminer?

– Qu'en est-il de l'utilisation de l'atrazine en Suisse et dans le canton de Neuchâtel en particulier, sachant qu'en Allemagne, son utilisation a été bannie en mars 2001?

Le service de l'environnement est-il à même de déterminer la présence de glyphosate et de ses métabolites dans les eaux des rivières et dans les eaux de consommation? Nous souhaiterions que ce produit soit également mesuré et les résultats publiés dans le rapport du service de la protection de l'environnement à l'avenir.